

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 688 390 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.08.2006 Bulletin 2006/32

(51) Int Cl.:
B67D 3/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06100710.0**

(22) Date de dépôt: **23.01.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **02.02.2005 FR 0550305**

(71) Demandeur: **Zapp, Achim Philippe
57540 Petite Rosselle (FR)**

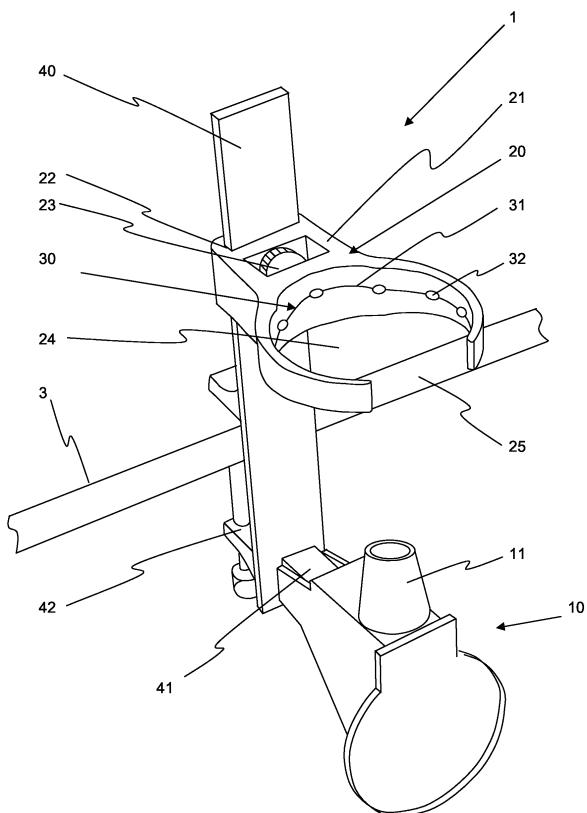
(72) Inventeur: **Zapp, Achim Philippe
57540 Petite Rosselle (FR)**

(74) Mandataire: **Vièl, Frédérique
Cabinet Vièl
1, rue des Bleuets
B.P. 51021 - Grosbliederstroff
57214 Sarreguemines Cedex (FR)**

(54) Doseur illuminé pour boisson

(57) L'invention concerne un doseur pour boisson (1), notamment pour boissons alcoolisées, comprenant un élément doseur (10) devant être enfilé dans le goulot d'une bouteille et un élément de retenue (20) pour empêcher la bouteille de pivoter sur le côté lorsqu'elle est placée dans le doseur (1) le goulot dirigé vers le bas. Le doseur de l'invention comprend en outre des moyens (30) pour éclairer la bouteille (2). Les rayons lumineux de ces moyens d'éclairage (31) sont dirigés vers la circonférence de la bouteille. On obtient des effets différents selon la couleur de l'éclairage et la partie de la bouteille éclairée. Cet éclairage permet de mettre en valeur la bouteille placée dans le doseur et d'attirer ainsi le regard du consommateur.

Fig. 1



Description

[0001] L'invention concerne un doseur pour boisson, notamment pour des boissons alcoolisées, comprenant un élément doseur devant être enfilé dans le goulot d'une bouteille et un élément de retenue pour empêcher la bouteille de pivoter sur le côté lorsqu'elle est placée dans le doseur le goulot dirigé vers le bas, et comprenant en outre des moyens pour éclairer la bouteille.

[0002] De tels doseurs sont couramment utilisés dans les débits de boissons. Ils ont pour fonction de maintenir la tête en bas une bouteille contenant en général une boisson alcoolisée afin de permettre d'en prélever une dose précise en actionnant l'élément doseur. Ils comprennent donc un élément doseur généralement amovible, fixé sur un support lui-même fixé par exemple par un serre-joint sur un rail destiné à cet effet ou sur une étagère. L'élément de retenue est fixé sur une tige pouvant coulisser par rapport au support. L'extrémité libre de la tige coulissante est recourbée vers l'avant et porte une rondelle destinée à prendre appui contre le culot de la bouteille. Un ressort tend à rappeler la tige, et par conséquent la rondelle, vers l'élément doseur.

[0003] Pour placer une bouteille dans le dispositif, il faut tout d'abord mettre l'élément doseur dans le goulot de la bouteille maintenue droite, retourner la bouteille ainsi équipée, éloigner l'extrémité libre de la tige en faisant coulisser celle-ci le long du support contre l'effet du ressort de rappel, encliquer l'élément doseur sur le dispositif d'encliquetage puis relâcher la tige mobile dont l'extrémité libre viendra prendre appui contre le culot de la bouteille. La mise en place de la bouteille nécessite donc l'usage des deux mains. La première main doit écarter la tige coulissante contre l'effet du ressort et la maintenir dans cette position, tandis que la seconde doit maintenir la bouteille verticalement par le goulot tout en encliquetant l'élément doseur, ce qui nécessite une certaine dextérité.

[0004] Par ailleurs, il n'est pas rare que pour attirer le regard du client, le doseur soit mis en valeur, par exemple par des décors typiques de la boisson contenue dans la bouteille placée dans le doseur. Cette publicité peut être portée par l'élément doseur lui-même ou par une collerette destinée spécialement à cet effet.

[0005] On connaît par exemple du document WO 98/18116 un écran d'affichage placé devant la bouteille. Ce panneau lumineux peut être mis en marche lors du prélèvement d'une dose de la boisson contenue dans la bouteille, mais il peut également briller plus longtemps et le cas échéant faire apparaître diverses images. Ce panneau cache en grande partie la bouteille de sorte que l'on ne peut pas voir son contenu.

[0006] On connaît également des dispositifs qui éclairent le fond de la bouteille au moyen de dispositif d'éclairage placé sur l'extrémité de la tige de fixation qui vient prendre appui contre le culot de la bouteille. C'est le cas par exemple des dispositifs d'éclairage divulgués dans les documents WO 01/12282 et FR 2 805 724 A. Quelque

soit le niveau de remplissage de la bouteille, les rayons lumineux, après avoir traversé le culot de la bouteille, traversent ensuite une couche d'air avant d'atteindre le liquide à éclairer. Il s'en suit une perte de luminosité importante. Ici encore, il faut placer l'extrémité de la tige de retenue en même temps qu'il faut retenir la bouteille pour qu'elle ne bascule pas sur le côté.

[0007] L'objectif de l'invention est de développer un doseur pour boisson du type de celui présenté dans le préambule qui permette d'attirer le regard des clients. Un autre objectif de l'invention est de simplifier la mise en place de la bouteille dans le dispositif.

[0008] Cet objectif est atteint conformément à l'invention par le fait que les rayons lumineux des moyens pour éclairer la bouteille sont dirigés vers la circonférence de la bouteille. Ainsi, l'éclairage ne vient pas du culot de la bouteille, mais de sa circonférence. Les rayons lumineux après avoir traversé le verre rencontrent directement le liquide. De plus, les rayons sont diffusés dans le corps et le col de la bouteille la mettant également en valeur. En choisissant la couleur et l'intensité de l'éclairage en fonction de la couleur de la bouteille ou de son contenu, il est possible de mettre en valeur la bouteille et le liquide et d'ainsi attirer le regard du consommateur.

[0009] Dans un mode de réalisation privilégié de l'invention, les moyens pour éclairer la bouteille sont intégrés aux moyens de retenue de la bouteille. Les moyens d'éclairage sont ainsi discrètement intégrés à la structure du doseur.

[0010] Il est préférable que les moyens d'éclairage soient constitués par une rampe lumineuse. Les moyens pour éclairer la bouteille peuvent comprendre une ou plusieurs sources lumineuses, de préférence une ou plusieurs diodes luminescentes. Cette dernière solution a l'avantage de ne dégager pratiquement pas de chaleur et de ne nécessiter que peu d'énergie.

[0011] Afin d'éviter que des câbles d'alimentation ne pendent librement au risque d'être arrachés, il est préférable de munir le support de rails d'alimentation électrique sur lesquels peuvent se contacter des éléments de contact solidaires des moyens d'éclairage ou d'éléments de contact pouvant se contacter sur des rails situés sur les moyens d'éclairage ou de retenue.

[0012] Afin de faciliter la mise en place d'une bouteille dans le doseur conforme à l'invention, il est préférable de constituer les moyens de retenue sous la forme d'une bague présentant un trou central dans lequel peuvent passer le goulot de la bouteille et au moins une partie du col et/ou du corps de la bouteille. Dans ce cas, il peut être intéressant de disposer les moyens d'éclairage à l'intérieur de ladite bague.

[0013] Afin de faciliter le passage de la bouteille dans la bague, il est préférable que celle-ci soit fendue, de préférence sur le devant.

[0014] L'invention concerne également une bague munie de moyens d'éclairage. La bague pourra également être munie d'une fente permettant de l'enfiler sur le support d'un doseur de boisson et de moyens de fixa-

tion pour la bloquer en une position particulière sur ledit support, et/ou fendue, de préférence sur l'avant, et/ou être munie soit d'éléments de contact électriques pouvant entrer en contact avec des rails correspondants situés sur ledit support, soit de rails sur lesquels peuvent entrer en contact les éléments de contact électrique disposés sur ledit support.

[0015] L'invention a également pour objet un support pour doseur de boisson conforme à l'invention, lequel support est muni soit de rails pour permettre un contact avec des contacts électriques situés sur des moyens d'éclairage de l'invention, soit de contacts électriques pouvant entrer en contact avec des rails correspondants situés sur les moyens d'éclairage.

[0016] Un exemple de réalisation de l'invention est présenté ci-dessous à l'aide des figures qui montrent :

Figure 1 : une vue en perspective d'un doseur selon l'invention ;

Figure 2 : une vue de dessus du doseur de la figure 1 ;

Figure 3 : une vue de côté du doseur de la figure 1 muni d'une bouteille ; et

Figure 4 : une vue de côté d'un doseur traditionnel muni d'une bouteille.

[0017] Le doseur (1) conforme à l'invention comprend quatre parties principales : un élément doseur (10) amovible, un élément de retenue (20), des moyens d'éclairage de la bouteille (30) et un support (40) reliant les différents éléments (10, 20, 30) les uns aux autres et permettant de fixer l'ensemble sur un rail ou une étagère.

[0018] L'élément doseur (10), en soi connu, comprend un embout (11) devant pénétrer dans le goulot de la bouteille (2). Cet embout creux (11) débouche dans une chambre de mesure d'un volume déterminé qui elle-même débouche dans un embout de versement (12). Une valve ferme la sortie de la chambre de mesure. Elle peut être ouverte en actionnant un levier (13) à l'aide d'un verre ou d'un doigt. Il est ainsi possible de prélever une dose précise du liquide contenu dans la bouteille (2). Il est également possible que le dispositif de dosage ne comprenne pas de chambre de dosage et qu'il soit possible d'ouvrir manuellement ou mécaniquement une valve mettant en contact direct l'intérieur et l'extérieur de la bouteille.

[0019] L'élément doseur (10) est fixé de façon amovible sur un dispositif d'encliquetage (41) fixé au bas du support (40). Ce dernier (40) comporte du côté opposé au dispositif d'encliquetage (41) des moyens de fixation (42) qui permettent de fixer le doseur (1) sur un rail ou une étagère (3), par exemple par un dispositif de type serre-joint.

[0020] Le doseur (1) comprend en outre un dispositif de retenue (20) qui a pour fonction de retenir la bouteille (2) placée tête en bas dans le dispositif (1) afin de l'empêcher de basculer sur le côté. Les différents modes de réalisation seront expliqués plus en détail dans la suite de la description.

[0021] Conformément à l'invention, le doseur (1) comprend également des moyens d'éclairage pour mettre en valeur la bouteille (2). Ces moyens d'éclairage sont constitués d'une rampe lumineuse (31) disposée autour d'une partie au moins de la circonférence de la bouteille (2).

En éclairant ainsi sa circonférence, on obtient un éclairage très homogène de la bouteille (2). Dans l'exemple présenté aux figures 1 à 3, la rampe lumineuse (31) est constituée par une guirlande de neuf diodes luminescentes (32) disposées sur un support en forme de bague (21). Cette solution a l'avantage de ne pas dégager beaucoup de chaleur et de ne nécessiter qu'un faible courant et peu de tension. Le risque d'électrocution en cas de défaillance de l'alimentation est donc pratiquement nul.

[0022] La bague (21) est munie d'une fente (22) qui lui permet de coulisser le long du support (40). Des moyens de fixation sont prévus pour fixer la bague (21) à la hauteur souhaitée. Ces moyens de fixation peuvent être constitués par exemple d'une vis (23). Il est donc possible d'adapter la position de la rampe lumineuse (31) par rapport à l'élément doseur (10) en fonction de la taille de la bouteille (2) ou du niveau du liquide restant dans celle-ci. La vis (23) peut prendre appui sur la face arrière du support (40) comme sur les exemples de figures 2 et 3.

Pour faciliter son maniement, il est également possible de la placer de telle sorte qu'elle prenne appui sur la face avant du support (40) comme dans l'exemple de la figure 1. Elle pourra être par exemple placée dans l'espace situé entre la fente (22) et la bouteille (2).

[0023] L'alimentation électrique des moyens d'éclairage peut se faire simplement en branchant directement un câble électrique sur ceux-ci. Cette solution simple présente cependant l'inconvénient de laisser pendre un câble électrique qui risque d'être facilement arraché. Les moyens d'éclairage (30) devant pouvoir coulisser par rapport au support (40), il est difficile de guider le câble à l'intérieur de celui-ci. Il est donc prévu dans un mode privilégié de réalisation de l'invention de réaliser les moyens d'alimentation électrique par exemple sous la forme de deux rails d'alimentation placés sur le support (40) et de munir les moyens d'éclairage (30) de deux contacts pouvant coulisser sur ces rails. Les contacts électriques peuvent être placés dans la fente (22).

[0024] Le dispositif de retenue peut être constitué comme dans l'état de la technique par une tige pouvant coulisser le long du support (40) et dont l'extrémité libre est recourbée vers l'avant, c'est-à-dire du côté du support (40) qui porte l'élément doseur (10). Cette extrémité libre porte une rondelle destinée à prendre appui sur le culot de la bouteille. Le doseur de boisson sera donc muni d'un dispositif de retenue classique et monté sur le support d'une bague d'éclairage. On pourra en outre placer des moyens d'éclairage supplémentaires sur la rondelle pour éclairer le culot de la bouteille.

[0025] Cependant, lorsque les moyens d'éclairage sont conçus sous la forme d'une bague (21) suffisamment rigide, comme sur les figures 1 à 3, il est possible de renoncer à la tige coulissante munie de sa rondelle

comme moyens de retenue. La bague (21) joue alors d'une part le rôle de support pour les moyens d'éclairage (30) et d'autre part de moyens de retenue (20).

[0026] Pour placer la bouteille (2) dans le doseur (1) des figures 1 à 3, il suffit d'introduire le goulot muni de l'élément doseur (10) dans le trou central (24) et d'encliquer l'élément doseur (10) dans le dispositif d'encliquetage (41) du support (40). Dans une première variante de réalisation de l'invention, les dimensions du trou central (24) de la bague (21) sont choisies de telle sorte que le corps de la bouteille (2) ne puisse pas le traverser. En d'autres termes, si le trou central (24) est sensiblement circulaire, son diamètre sera inférieur au diamètre du corps de la bouteille (2). La position de la bague (21) sur le support (40) dépendra alors de la longueur du col de la bouteille et des dimensions du trou central (24).

[0027] La bague (21) n'a cependant pas nécessairement pour fonction de porter la bouteille, cette fonction pouvant être remplie par l'élément doseur (10), comme cela est le cas dans l'état de la technique. Dans une deuxième variante de réalisation de l'invention, les dimensions du trou central (24) sont choisies plus grandes que le diamètre du corps de la bouteille. La bague (21) a alors essentiellement le rôle d'empêcher la bouteille de basculer sur le côté. Sa position sur le support (40) ne dépendra plus que de l'effet d'éclairage recherché.

[0028] Dans les deux cas, la mise en place de la bouteille est grandement simplifiée et ne nécessite plus qu'une main, ou pour les moins agiles, les deux mains qui peuvent ne se consacrer qu'à l'encliquetage de l'élément verseur (10) sur le support (40).

[0029] En fendant la bague (21) par exemple sur sa partie avant comme sur les figures 1 à 3, on facilite l'introduction du goulot de la bouteille muni de l'élément doseur (10), le goulot de la bouteille pouvant passer dans le passage (25) sans qu'il soit nécessaire de faire passer l'ensemble de l'élément doseur (10) à travers du trou central (24). D'autres solutions sont possibles, comme par exemple la réalisation de la bague (21) en deux pièces dont une pivotante par exemple vers l'avant pour laisser passer le goulot.

[0030] Il est également possible de séparer les moyens de retenue des moyens d'éclairage. Les moyens de retenue peuvent par exemple avoir la forme de la bague d'éclairage décrite précédemment, notamment à l'aide des figures 1 à 3, avec toutes ses options, à l'exception des diodes d'éclairage qui sont alors placées sur les moyens d'éclairage séparés. Cette même bague peut être utilisée même sans moyens d'éclairage.

Liste des références :

[0031]

- 1 Doseur
- 2 Bouteille
- 3 Étagère

10	Élément doseur
11	Embout pour la bouteille
12	Embout de versement
13	Levier d'actionnement
5	
20	Élément de retenue
21	Bague
22	Fente
23	Vis
10	Trou central
24	Passage pour le goulot
25	Rondelle
27	Tige coulissante
15	Moyens d'éclairage
30	Rampe lumineuse
31	Diodes
40	Support
20	Dispositif d'encliquetage
42	Moyens de fixation

Revendications

- 25 1. Doseur pour boisson (1), notamment pour des boissons alcoolisées, comprenant un élément doseur (10) devant être enfilé dans le goulot d'une bouteille (2) et un élément de retenue (20) pour empêcher la bouteille (2) de pivoter sur le côté lorsqu'elle est placée dans le doseur (1) le goulot dirigé vers le bas, et comprenant en outre des moyens (30) pour éclairer la bouteille (2), **caractérisé en ce que** les rayons lumineux des moyens (30) pour éclairer la bouteille (2) sont dirigés vers la circonference de la bouteille (2).
- 30 2. Doseur pour boisson (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les moyens (30) pour éclairer la bouteille (2) sont intégrés aux moyens de retenue (20) de la bouteille (2).
- 35 3. Doseur pour boisson (1) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce qu'** une partie des rayons lumineux des moyens pour éclairer la bouteille (2) sont dirigés vers le fond de la bouteille (2).
- 40 4. Doseur pour boisson (1) selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les moyens (30) pour éclairer la bouteille sont constitués par une rampe lumineuse (31).
- 45 5. Doseur pour boisson (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les moyens pour éclairer la bouteille (2) comprennent une ou plusieurs sources lumineuses (32), de préférence une ou plusieurs diodes luminescentes.

6. Doseur pour boisson (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le support (40) est muni de rails d'alimentation électrique sur lesquels peuvent se contacter des éléments de contact solidaires des moyens d'éclairage (30) ou d'éléments de contact pouvant se contacter sur des rails solidaires de moyens d'éclairage (30) ou des moyens de retenue (20). 5
7. Doseur pour boisson (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les moyens de retenue (20) sont constitués par une bague (21) présentant un trou central (24) dans lequel peuvent passer le goulot de la bouteille et au moins une partie du col et/ou du corps de la bouteille (2), les moyens d'éclairage (31) pouvant être disposés à l'intérieur de ladite bague (21). 10 15
8. Doseur pour boisson (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la bague (21) est fendue, de préférence sur le devant. 20
9. Bague (21) pour doseur de boisson selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce qu'elle est** munie de moyens d'éclairage (21) et qu'elle peut en outre être munie d'une fente (22) permettant d'enfiler la bague (21) sur le support (40) d'un doseur de boisson (1) et de moyens de fixation (23) pour la bloquer en une position particulière sur ledit support, et/ou être fendue, de préférence sur l'avant (25), et/ou être munie soit d'éléments de contact électrique pouvant entrer en contact avec des rails correspondants situés sur ledit support (40), soit de rails sur lesquels peuvent entrer en contact les éléments de contact électrique disposés sur ledit support (40). 25 30 35
10. Support (40) pour doseur de boisson (1) selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'il est** muni soit de rails pour permettre un contact avec des contacts électriques situés sur des moyens d'éclairage (30) selon l'une des revendications 1 à 8, soit de contacts électriques pouvant entrer en contact avec des rails correspondants situés sur les moyens d'éclairage (30). 40 45

50

55

Fig. 1

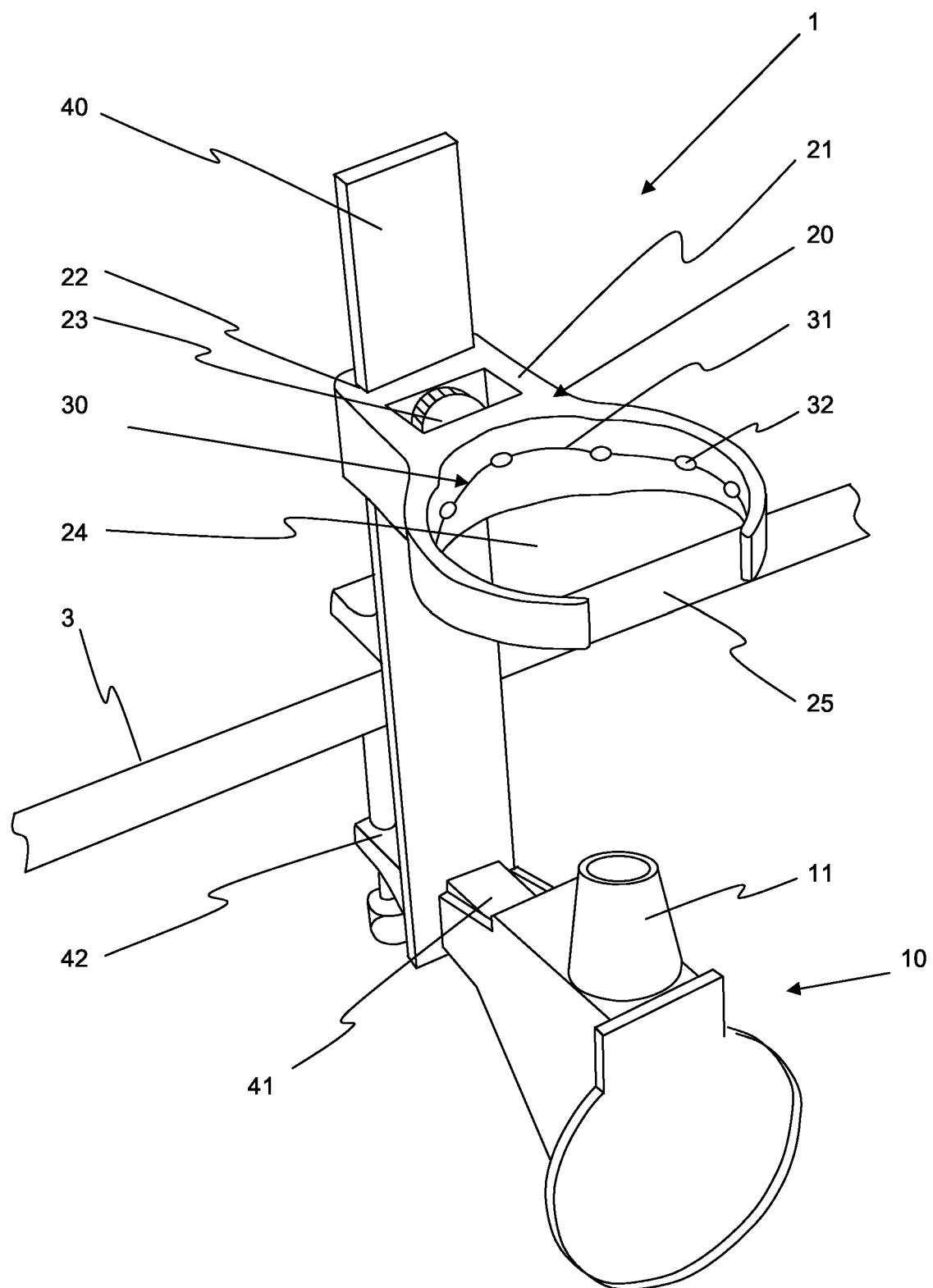


Fig. 2

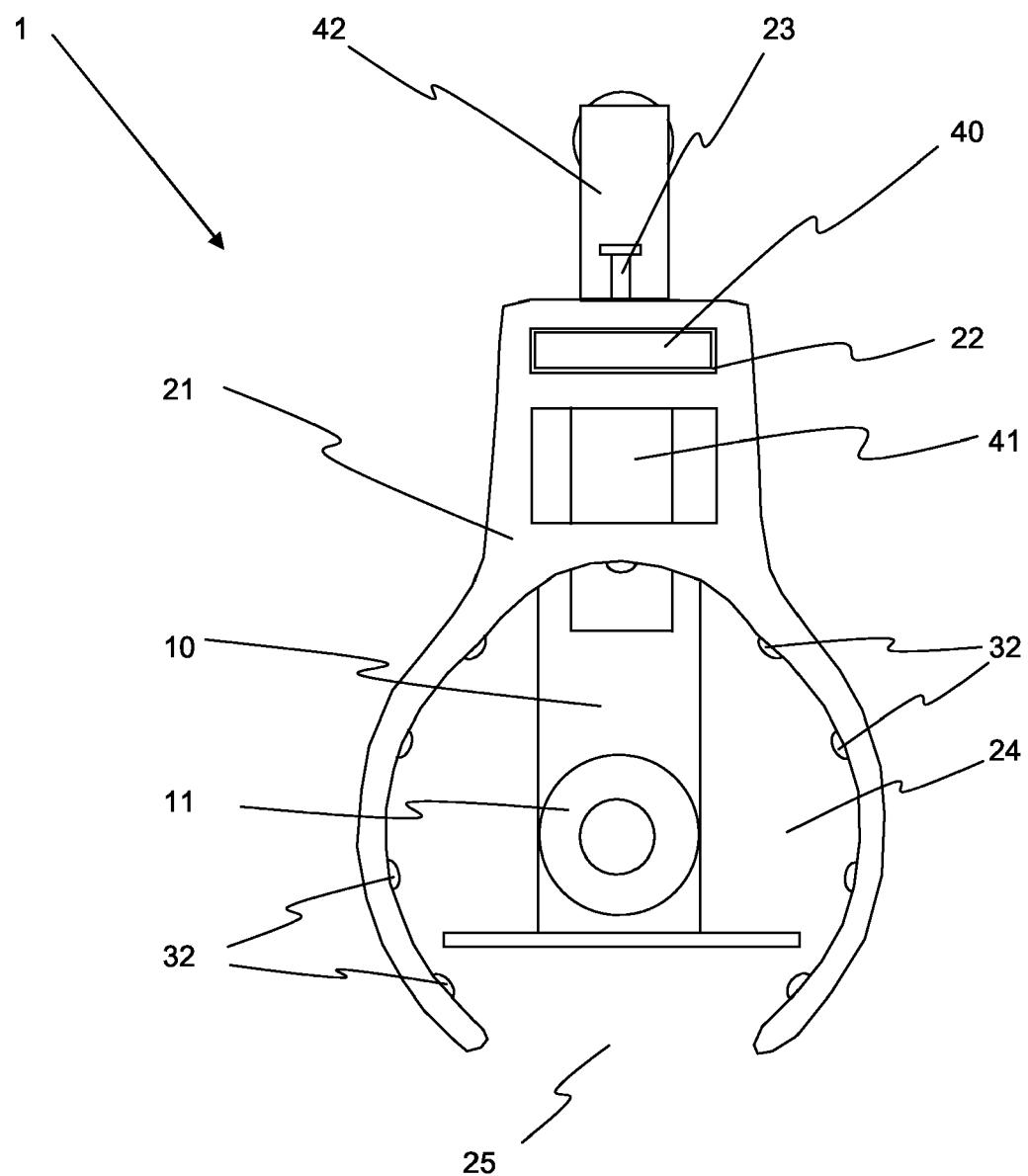


Fig. 3

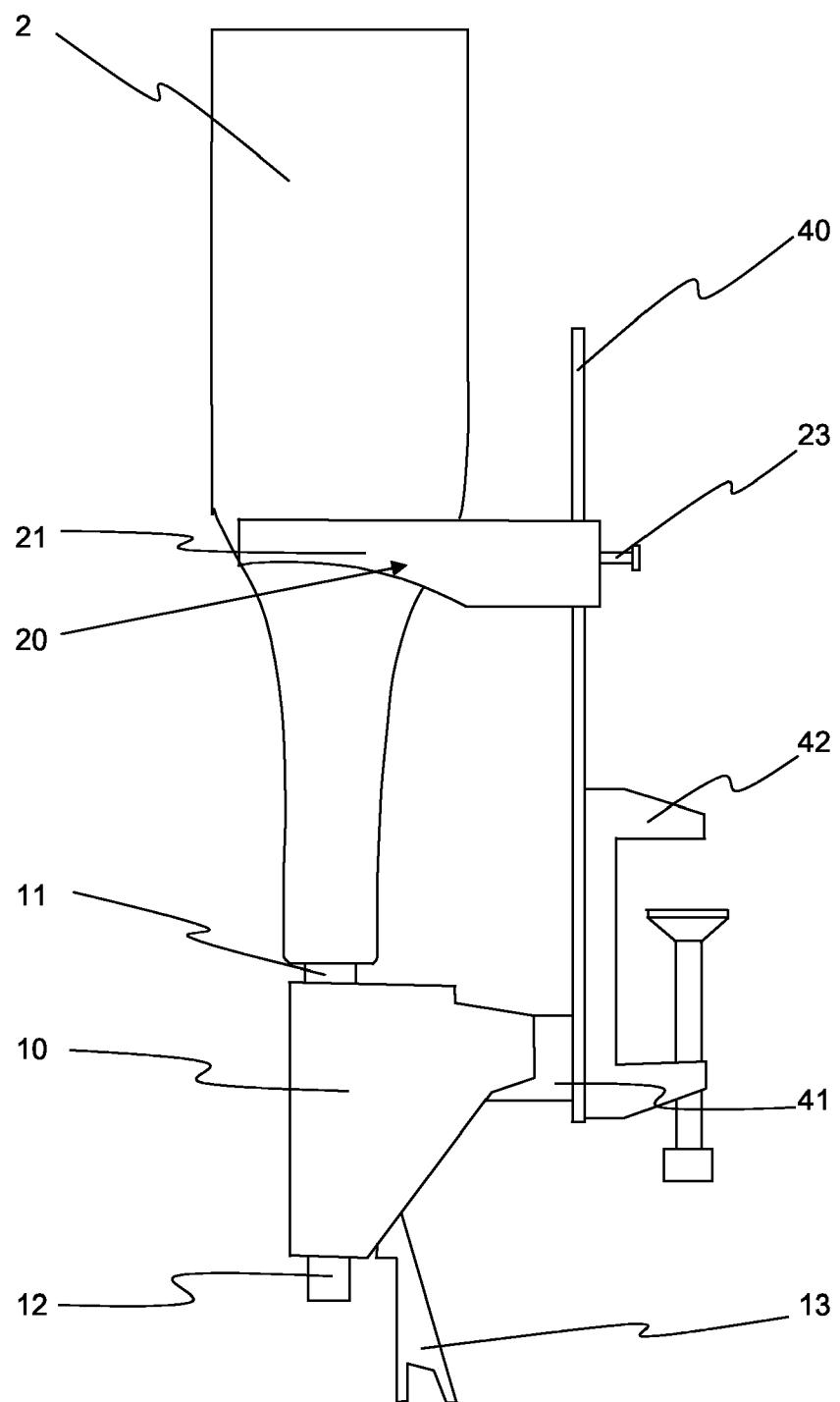
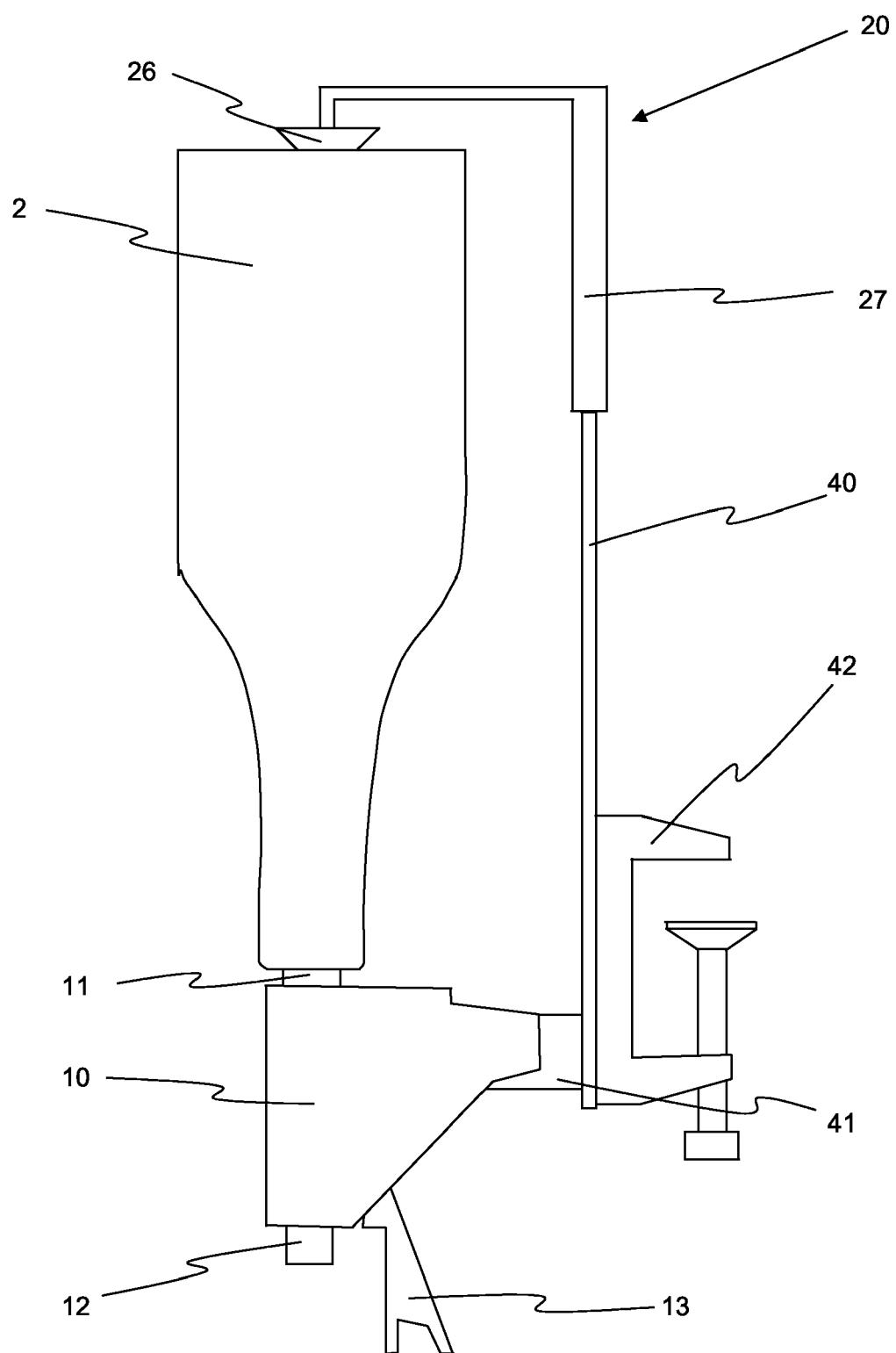


Fig. 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 06 10 0710

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	FR 2 805 724 A (BRC S.A) 7 septembre 2001 (2001-09-07) * page 2, ligne 25 - page 3, ligne 32; figures 1-3 *	1,3,5,7, 8	INV. B67D3/02
A	US 2003/071068 A1 (BURROWS BRUCE D) 17 avril 2003 (2003-04-17) * alinéa [0014]; figures 1,3,4 *	1	
A	CA 2 425 856 A1 (COORS WORLDWIDE INC) 17 octobre 2004 (2004-10-17)		
A	WO 01/02282 A (DOUGLAS, DENNIS; DOUGLAS, KEVIN) 11 janvier 2001 (2001-01-11) * page 4, ligne 10 - ligne 14 * * page 7, ligne 5 - ligne 8; figures 1,2 *		
A	WO 98/18116 A (AD OPTICAL LIMITED; SHELTON, DANIEL) 30 avril 1998 (1998-04-30)		
A	FR 2 770 505 A (ETABLISSEMENTS SAGE SEREC) 7 mai 1999 (1999-05-07)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B67D G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
4	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	1 juin 2006	Mueller, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 10 0710

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-06-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
FR 2805724	A	07-09-2001	AUCUN		
US 2003071068	A1	17-04-2003	AUCUN		
CA 2425856	A1	17-10-2004	AUCUN		
WO 0102282	A	11-01-2001	AU GB	5698600 A 2349451 A	22-01-2001 01-11-2000
WO 9818116	A	30-04-1998	AU	4716497 A	15-05-1998
FR 2770505	A	07-05-1999	AUCUN		